



**MAIRIE
DE
SÉMALENS**

2, rue les Promenades
81570 SÉMALENS

☎ 05.63.71.74.43

mairie@semalens.fr

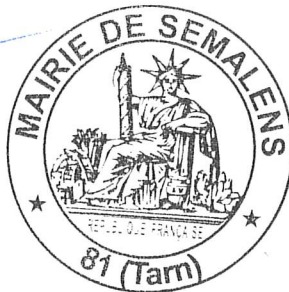
Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 20-03-2026

Élection du maire,

- 1- Délibération détermination du nombre d'adjoints, **validée**
Élections des adjoints,
Lecture et distribution de la charte de l' élu,
- 2- Délibération fixation des indemnités de fonction des adjoints au maire, **validée**
- 3- Délibération délégation du conseil municipal au maire, **validée**
- 4- Délibération désignation des délégués syndicaux au SDET, **validée**
- 5- Délibération désignation des délégués syndicaux au Pas du Sant, **validée**
- 6- Délibération désignation des nouveaux élus représentant la commune au sein des organismes extérieurs, **validée**
- 7- Délibération création des commissions communales, fixation du nombre de membres et désignation, **validée**
- 8- Délibération fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS, **validée**
- 9- Délibération désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS, **validée**

Sémalens, le 23-03-2026

Annette VEITH,
Maire



Éric PLAZOLLES
Secrétaire de séance

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance